

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

## D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES

❧❧❧

### SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2016

❧❧❧

#### Présents :

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,  
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA,  
M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Denise MICHAUT,  
M. Clément SERVAT, Adjoint,  
Mme Henriette BONNET, Mme Maité POTIN, M. Didier CASTERES,  
Mme Aracéli ETCHENIQUE, M. André LABARTHE, Mme Valérie SARTOLOU,  
M. Michel ADAM, M. Jacques NAYA, Mme Patricia PROHASKA,  
M. André VIGNOT, Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL,  
M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, Mme Aurélie GIRAUDON,  
M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET, M. Patrick MAILLET.

#### Délégations de vote :

Mme Dominique FOIX donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.  
Mme Rosine CARDON donne pouvoir à M. David CORBIN.  
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES donne pouvoir à M. Hervé LUCBEREILH.  
M. Francis MARQUES donne pouvoir à M. Pierre SERENA.  
M. Jean-Etienne GAILLAT donne pouvoir à M. Patrick MAILLET.  
M. Jean-Pierre ARANJO donne pouvoir à Mme Anne BARBET.

❧❧❧

#### 19.- INFORMATION SUR L'ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE LA NAVETTE URBAINE

Monsieur Pierre SERENA expose que, pour faire suite à la délibération en date du 29 septembre 2016 autorisant Monsieur le Maire à signer le contrat relatif à l'appel d'offres de la Navette Urbaine, votre assemblée est informée de la signature dudit contrat avec la SA Les Transporteurs du Piémont Oloronais.

Cet accord-cadre a été attribué à l'occasion de la Commission d'Appel d'Offres du 15 novembre dernier pour une durée d'un an et pour un montant qui se décompose comme suit :

Offre de base : 223 032.79 € HT

- Option 1 (Installation d'un écran vidéo avec puce GPRS) : 2 770.00 € HT
- Option 2 (Girouette avec les lignes et les arrêts) : 3 230.00 € HT
- Option 3 (Système de comptage automatique de passagers) 3 288.50 € HT

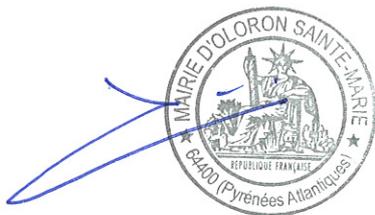
**Total Offre de base + les 3 options : 232 321.29 € HT**

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**,

- **PREND ACTE** de cette information.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, le dit jour 20 décembre 2016.  
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 26/ 12/ 2016



LE MAIRE,

Hervé LUCBÉREILH

